



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **24 JUIN 2024**
Délibération n° **DEL-2024-0262**

Objet : Approbation du rapport d'activité 2023 de la commission consultative des services publics locaux

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 49
Pouvoirs : 13
Absents : 0
Excusés : 25
Pour : 62
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

03 JUL. 2024

et publié le

03 JUL. 2024

Secrétaire de séance :
Roger COHARD

Le lundi 24 juin 2024 à 19 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 18 juin 2024.

Présents : Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Martin GERBAUX, Roger GIRAUD, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Jean-Luc ROUX, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU

Pouvoirs : Coralie BOURDELAIN à Anne-Françoise BESSON, Karim CHAMON à Régine MILLET, Agnès DUPON à Olivier ROZIAU, Michèle FLAMAND à Dominique BONNET, Pierre FORTE à Françoise MIDALI, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Mylène JACQUIN à Martine KOHLY, Philippe LORIMIER à Henri BAILE, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Guillaume RACCURT à Claudine GELLENS, Franck SOMME à Martine VENTURINI, Youcef TABET à Nelly GADEL, Damien VYNCK à Cécile ROBIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1413-1,

L'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit l'obligation, pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, de créer une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers, par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Ce même article précise par ailleurs que « *Le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante [...] avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.* »

Au cours de l'année 2023, ont été examinés par la CCSP :

- Le 10 mars : le projet de délégation de service public de l'eau potable Bernin/Crolles à la SPL EDGA pour lequel un avis favorable a été rendu ;
- Le 4 octobre : le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif ainsi que les rapports des délégataires en matière d'eau et d'assainissement. Un avis favorable a été rendu ;
- Le 30 novembre : le rapport d'activité 2021-2022 de la société d'exploitation montagne et loisirs du Grésivaudan qui a reçu un avis favorable.

Les procès-verbaux sont annexés à cette délibération.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de prendre acte de l'état des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2023.

Le Conseil communautaire prend acte de l'état des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **24 JUIN 2024**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Compte-rendu

Objet : **Commission Consultative des Services Publics Locaux du 30 novembre 2023**

Réf. doc : 2023/SG/MF/2023-135

Date : 12/12/2023

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20240624-DEL-2024-0262-DE
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

Présents

- Monsieur CLAPPAZ Jean-François
- Monsieur BENOIT Claude
- Monsieur BERNIGAUD François
- Madame MILLET Régine
- Monsieur OLLEON François
- Monsieur ETELLIN Guy (FNE38- GRENE)

Excusés :

- Madame MONTAUDON Sarah
- Monsieur CHOLET Jean-Paul
- Monsieur SAIDI Assane
- Monsieur STREIFF Pierre
- Monsieur ROSTAING Philippe
- Monsieur NAMY Michel
- Monsieur REBBOAH Sidney
- Monsieur LORIMIER Philippe

Les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) se réunissent ce 30 novembre 2023 pour donner leur avis sur le :

- RAPPORT D'ACTIVITE 2021-2022 de la Société d'Exploitation Montagne et Loisirs du Grésivaudan

Présentation

Monsieur Jean-François GENEVRAY, Directeur Général de la Société d'Exploitation Montagne et Loisirs du Grésivaudan présente le rapport d'activité 2021-2022 annexé à ce compte rendu.

Avis rendu :

Les membres présents votent :

Abstention : 0

Opposition : 0

Madame Régine MILLET ne prend pas part au vote.

L'avis des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la communauté de communes Le Grésivaudan sur le :

- RAPPORT D'ACTIVITE 2021-2022 de la Société d'Exploitation Montagne et Loisirs du Grésivaudan

est FAVORABLE à l'unanimité.

Présents

- Monsieur CLAPPAZ Jean-François
- Madame MILLET Régine
- Monsieur BENOIT Claude
- Monsieur BERNIGAUD François
- Monsieur OLLEON François

Excusés :

- Madame MONTAUDON Sarah
- Monsieur SAIDI Assane
- Monsieur ROSTAING Philippe
- Monsieur NAMY Michel
- Monsieur REBBOAH Sidney
- Monsieur STREIFF Pierre
- Monsieur LORIMIER Philippe

Contexte

2 contrats de concessions, transféré à la CCMG, arrivent à échéance au 30 juin 2023 :

- Un contrat de concession de service public conclu entre la commune de Bernin et Veolia Eau France pour la gestion du service public de distribution d'eau potable sur le périmètre de la commune de Bernin. Le service de distribution est ainsi délégué à l'opérateur susnommé depuis le 1er mai 2011.
- Un contrat de concession de service public conclu entre la commune de Crolles et la société publique locale Eaux de Grenoble Alpes pour la gestion du service public de distribution d'eau potable sur le périmètre de la commune de Crolles. Le service de distribution est ainsi délégué à l'opérateur susnommé depuis le 1er juillet 2011.

AVIS

Les membres de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) se réunissent ce 10 mars 2023 pour donner leur avis sur les :

- LE PROJET DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE BERNIN / CROLLES À LA SPLEDGA

Présentation

Monsieur Pierre CARREZ CORRAL, Directeur Eau & Assainissement de la communauté de communes, sous couvert de Monsieur François BERNIGAUD, Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement présente une version synthétique du projet de délégation qui est proposé.

Il est rappelé l'ensemble des obligations réglementaires imposées à la Communauté de communes Le Grésivaudan, ainsi que les enjeux locaux du secteur d'étude.

Il avait donc été décidé d'étudier trois scénarios de gestion pour le service public d'eau potable de Crolles et Bernin.

Objet de la consultation CCSPL

- Le Grésivaudan doit se positionner sur le mode de gestion pour le service public d'eau potable des communes de Crolles et Bernin :

- Présentation des caractéristiques du futur périmètre :
 - Le périmètre représente près de 84kml de réseau
 - A noter que seuls 2 réservoirs sont inclus dans le périmètre et que les volumes consommés seront en très forte diminution car l'approvisionnement en eau de ST Microelectronics pour sa production industriel (via un branchement gravitaire) a été créé et est exclu du périmètre de distribution d'eau potable pour être rattaché au contrat de production d'eau potable.
- Présentation de la synthèse et des préconisations de chacun des trois scénarios
 - Rappel : a été pris en compte :
 - Les délais de mise en œuvre du scénario
 - Les effets de bord sur la régie notamment en matière d'organisation sur le plan des moyens humains et des moyens matériels
 - Le niveau de complexité du service considéré
 - Le risque juridique lié à chacun des scénarios
- Les membres de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) retiennent que la DSP en in house avec la SPL EDGA de 5 ans et demi, en paiement public est le mode de gestion répondant au mieux aux attentes réglementaires et aux besoins de la Communauté de communes Le Grésivaudan.

Vote

Les membres présents votent:

Abstention : 0

Opposition : 0

L'avis est donc favorable à l'unanimité des membres présents.

Avis rendu:

L'avis des membres de la Commission consultative des services publics locaux de la Communauté de Communes du Grésivaudan sur le :

- PROJET DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE BERNIN / CROLLES À LA SPLEDGA

est favorable.



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

Compte-rendu

Objet : **Commission consultative des services Publics locaux du 4 octobre 2023**

Réf. doc : 2023/SG/MF/2023-115

Date : 04/10/2023

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20240624-DEL-2024-0262-DE
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

Présents

- Monsieur CLAPPAZ Jean-François
- Madame SCHERRER Martine
- Monsieur BENOIT Claude
- Monsieur BERNIGAUD François
- Madame MILLET Régine

Excusés :

- Madame MONTAUDON Sarah
- Monsieur CHOLET Jean-Paul
- Monsieur SAIDI Assane
- Monsieur ROSTAING Philippe
- Monsieur NAMY Michel
- Monsieur REBBOAH Sidney
- Monsieur STREIFF Pierre
- Monsieur LORIMIER Philippe

Les membres de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) se réunissent ce 4 octobre 2023 pour donner leur avis sur les :

- RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF
- RAPPORTS DES DÉLÉGATAIRES EN MATIERE D'EAU & D'ASSAINISSEMENT

Présentation

Monsieur Pierre CARREZ-CORRAL, Directeur Eau & Assainissement de la communauté de communes, sous couvert de Monsieur François BERNIGAUD, Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement présente une version synthétique du rapport des prix et de la qualité de service – rapports des délégués (présentation annexée au présent compte-rendu).

Il est rappelé l'ensemble des indicateurs eau potable et assainissement collectif / non collectif devant être présentés.

Avis rendu :

Les membres présents votent:

Abstention : 0

Opposition : 0

L'avis des membres de la Commission consultative des services publics locaux de la communauté de communes Le Gresivaudan sur :

- LE RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF
- LES RAPPORTS DES DÉLÉGATAIRES EN MATIERE D'EAU & D'ASSAINISSEMENT

est FAVORABLE à l'unanimité des membres.

Les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux tiennent à remercier les agents de la direction Eau & Assainissement pour le travail considérable qui a été réalisé.